

# Le JOURNAL des Fredeyards



Édition 01/2019

## SOMMAIRE

**Le mot du Maire** ..... p.1

**Le budget communale**  
.....p.2-3-4

**L'eau, une denrée rare**  
..... p.5

**La sécurité intensifiée**  
.....p.6-7-8

- La sécurité routière
- La sécurité publique
- Vigilance en été

**Une entente entre bon  
voisinage** .....p.9

**Les actus de Laffrey**  
.....p.10-11

**Agenda estival** ..... p. 12



L'année 2019 a déjà bien commencée et sera essentiellement centrée sur la sécurité de la commune : installation des plateaux sur la traversée de Laffrey, finalisation et installation des panneaux de numéros d'habitations et de voies communales ainsi que l'amélioration de l'éclairage public sur la RN85 et du chemin sourd.

De même, des contacts sont pris pour continuer à améliorer notre service d'eau potable, tout en maîtrisant le coût pour l'utilisateur.

Nous vous rappelons également que vous pouvez vous tenir informé plus rapidement des actualités de la commune sur la page Facebook « Mairie de Laffrey » puisque plus de 450 abonnés ont adhéré aujourd'hui. Cela permet de maîtriser le nombre de parutions et d'impressions du journal municipal.

A titre personnel, et au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite un très bel été 2019.

Philippe FAURE

### Horaires d'ouverture de la mairie

**Heures d'ouverture** au public :  
les mardis et jeudis 15h-17h30.  
(Présence du maire sur rendez-vous à partir de 17h15  
lundi, mercredi, jeudi, sauf urgence)

**Tel** : 04 76 73 10 21 - **Courriel** : [contact@laffrey.fr](mailto:contact@laffrey.fr)

Resté connecté

**Site internet** : [www.laffrey.fr](http://www.laffrey.fr)

**FaceBook** : Mairie de Laffrey

**Le journal des Fredeyards est un  
journal édité et imprimé par la  
mairie de Laffrey.**

**Directeur de la publication** : Philippe  
FAURE

**Rédactrice** : Magalie LE MEUR

**Collaboration budget** : Denis  
VISCUSO

**Collaboration article eau** : Claude  
SAVONNET

*Journal imprimé en 220 exemplaires*

# LE BUDGET COMMUNAL

## FREDEYARD



### L'EAU



La **consommation moyenne** d'eau d'un ménage **est** d'environ 40 m<sup>3</sup> (1 m<sup>3</sup> = 1000 litres) par an et par **personne** en France. Dans la réalité, la **consommation** varie sensiblement d'un ménage à l'autre et des installations faites dans l'habitation pour réduire les coûts.

Le budget annexe de l'eau potable est un **budget autonome** dont les dépenses ne peuvent être couvertes que par les recettes générées par la vente d'eau aux abonnés «*L'eau doit payer l'eau*» et par les subventions publiques obtenues en faveur des projets d'investissement.

C'est un budget spécialisé mais non équilibré. En effet, chaque année, nous avons un **déficit de 10 000 €** impacté sur le budget (comprenant les remboursements d'emprunts, les intérêts, l'amortissement, l'entretien courant auxquels on ne peut pas réduire le coût ...).

Il faudrait effectuer une **augmentation de 50%** du prix de l'eau pour palier à ce déficit soit le prix au m<sup>3</sup> à 1,95 € !

Pour votre information, nous sommes aujourd'hui à 1,30 € : cela nous rapporte 21 000 Euros à la commune (uniquement la consommation d'eau).

Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens financiers ni techniques pour la réalisation de travaux sur le réseau sans impacter le prix de l'eau.

Le conseil municipal a décidé que la commune prenne en charge ce manque cette année encore, ce sera un investissement en moins sur le budget communal. C'est un moyen pour ne pas impacter le porte-monnaie de nos administrés dans une conjoncture actuelle déjà compliquée.

### LE BUDGET GENERAL

Un budget est un **acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses**.

Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter en plusieurs documents. En effet, un **budget primitif** est tout d'abord voté, qui énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. Mais en cours d'année, des **budgets supplémentaires ou rectificatifs** sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des **budgets annexes** retracent les recettes et les dépenses de services particuliers.

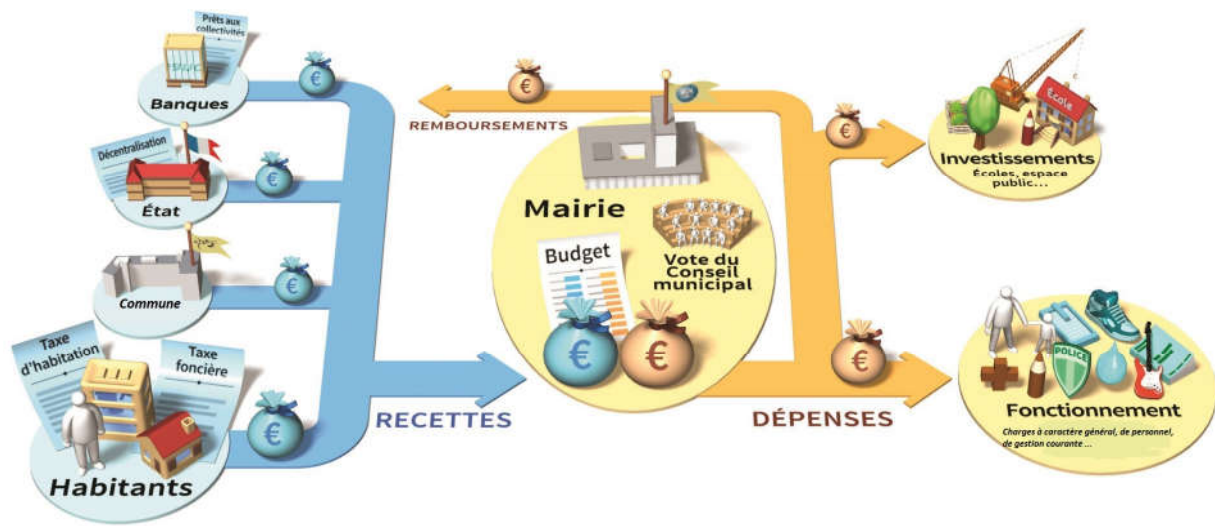


Schéma explicatif d'un budget communal

Depuis 2015, le conseil municipal continue de faire des économies significatives sans pour autant réduire les investissements communaux ; malgré des baisses de dotations.

Notre objectif a toujours été de trouver de nouvelles recettes communales, d'améliorer la gestion du budget pour impacter au minimum le citoyen. Plusieurs réflexions nous ont mené à privilégier certains investissements pour la sécurité des citoyens par exemple mais aussi l'attractivité de la commune.

Aujourd'hui, les recettes communales (hors impôts) atteignent la somme de 104 000 €. Nous avons atteint une augmentation de 72,20 % soit 43 500 € supplémentaires depuis 2016.

### D'où viennent ces nouvelles recettes ?

- Une meilleure gestion des locations des appartements communaux et de la salle polyvalente
- Un meilleur rendement des locations des pédalos grâce notamment à l'achat de nouveaux pédalos
- La mise en place des parkings payants = en 2018, malgré les difficultés de la mise en route (dégradations, problème informatique,..) et l'ouverture tardive (mi -juillet) ; les parkings ont engendré un solde de 9 000 €. On espère une meilleure rentabilité cette année.
- Diminution des charges du personnel (de 15 %) = départ en retraite d'une secrétaire de mairie non remplacée, gestion du planning du personnel des pédalos.

### Un avant goût de ce qui nous attend en 2019 .... :

Le budget primitif 2019 a été voté en séance du conseil municipal le 9 Avril 2019.

Budget de fonctionnement  
**493 239 Euros**

Budget d'investissement  
**326 890 Euros**

#### • Les principaux investissements inscrits:

**Panneaux et numérotation des habitations : 8500 €**

**carte communale : 12000 €**

**17 000 € : aménagement traversée de Laffrey**

**30 656 € : amélioration éclairage public**

**aménagement terrain : 9000 €**

**Réfection de la route du Lac Mort : 174 000 €  
(projet reporté)**

Le fait d'avoir des recettes communales supplémentaires et mieux maîtrisées nous permettent de ne pas augmenter les impôts.

**Aujourd'hui, la recette liée à l'impôt est estimée à 138 000 € pour 2019.**

Pour votre information, si la commune a besoin de 10 000 € supplémentaire dans le budget primitif, il faudrait augmenter les impôts de 7 % = ce qui correspond à un chiffre conséquent dans le porte-feuille du citoyen pour finalement, une somme «minime» pour la commune.

Voici un comparatif avec les taux moyens de **l'ensemble des communes** au niveau départemental et national (moyennes connues à ce jour).

	<i>Laffrey (en 2019)</i>	<i>Moyenne départementale</i>	<i>Moyenne Nationale</i>
Taxe d'habitation	12,01 %	21,33 %	24,54 %
Taxe Foncière (bâti)	12,26 %	28,47 %	21,19 %
Taxe foncière (non bâti)	39,36 %	60,98 %	49,67 %

(source : préfecture de l'Isère)

Sur les 2 dernières années , les taux d'imposition fredeyards n'ont pas évolués.

**Pour l'année 2019, les taux communaux ne seront pas modifiés et n'augmenteront pas.**

- **Une faille dans la photocopie ...**

Un contrat de 6 ans a été signé en partenariat avec une société de photocopieur.

**Montant de la transaction : 13 000 € par AN.**

Cette année, ce contrat arrive à échéance et nous avons donc mis un terme à cette collaboration. Après quelques recherches, en prenant réellement en compte les besoins de NOTRE commune, une nouvelle coopération est sur le point d'aboutir.

**Montant de la transaction : 2 400 € par AN ; soit une réelle économie de 10 000 € supplémentaire par an.**

# L'eau, une année 2018 difficile mais fructueuse pour notre réseau d'eau potable

L'année 2018 a été riche en événements pour notre réseau d'eau potable marquée par de nombreuses coupures en début d'année, un manque de ressource à la fin d'été et début d'automne puis un retour presque à la normale fin 2018.

Pour palier à ces différents problèmes, le service technique ainsi que le conseil municipal ont beaucoup travaillé :

- Travaux de reprise de fuite,
- changement d'une vanne hors d'usage,
- changement du système d'indication de niveau complet (poires de niveau et système de communication),
- Changement des pompes...

Bref, une année bien remplie.

Une mention spéciale au maire de Cholonge qui nous a autorisé un branchement provisoire entre les deux réseaux communaux et ainsi diminuer le manque de ressource.

2019 sera une année où l'eau potable fera encore partie de nos priorités avec différents axes de travaux d'améliorations :

- fin de la sécurisation des zones de captages,
- capter certaines sources connues afin d'augmenter la ressource
- étudier pour le long terme une solution pérenne qui permettra de sécuriser la ressource en eau.

Plusieurs pistes pour cela : connexion de notre réseau avec d'autres réseaux communaux de façon définitive, études de débit et analyse des sources connues, mise en place de surpresseurs ...

Bien entendu, tout cela est coûteux à faire et demande beaucoup de rigueur et d'attention.

**Mr Le Maire tiens à vous rappeler qu'en cas de compteur d'eau défectueux, la municipalité vous fournira un compteur neuf gratuitement en échange de l'ancien (sur demande).**

## La sécurité routière

- **Une ligne blanche autour du Lac**

L'été dernier, une piste cyclable et une ligne blanche sont venues renforcer la sécurité sur la route du Lac. Cependant, cela ne permet pas toujours de dissuader le chevauchement de la ligne et de doubler les voitures respectant les limitations de vitesse à 50 km/h.

**Pour rappel : il est interdit de franchir et même de chevaucher une ligne continue. Elle est peinte à un endroit où son franchissement comporterait des risques.**

Nous sommes régulièrement en discussion pour trouver une solution cohérente afin de renforcer la sécurité sur cette route. La vitesse n'étant pas respectée, cela engendre un danger pour les piétons, automobilistes et cyclistes.

De même, la réfection de la chaussée il y a quelques années amène les touristes à se garer sur les trottoirs ; ne pouvant pas permettre un accès aux piétons, aux poussettes ni handicapés.

La gendarmerie continuera ses efforts cet été et verbalisera les automobilistes qui enfreignent le code de la route : les amendes pouvant aller de 35 Euros à 135 Euros suivant l'emplacement.

- **Les plateaux ralentisseurs**

Dans la suite des travaux de sécurisation de la traversée de Laffrey, après plusieurs discussions avec la DIRMED (Direction Interdépartementale des Routes - Méditerranée, le gestionnaire de la RN85) et grâce à l'appui de la secrétaire générale de la Préfecture de l'Isère, nous avons eu l'autorisation d'implanter 3 plateaux traversant dans le village.

Un dossier de subvention a été déposé et accordé afin de nous aider dans le financement de cette opération. Des passages piétons supplémentaires ainsi que le marquage au sol « Zone 30 » sont venus renforcer la sécurité.

Le choix des positions de ces plateaux n'a pas été simple compte tenu des travaux réalisés en 2015 lors du renouvellement de l'enrobé de la RN85, des trottoirs et accès privés.

Il a fallu tenir compte de plusieurs paramètres :



- la position des regards d'eaux pluviales existants permettant l'évacuation de l'eau de la chaussée bloquée par les plateaux
- avoir des trottoirs de chaque côté de la route pour caler les plateaux
- limiter des coûts supplémentaires : éviter de refaire des modifications sur le réseau d'eau pluvial
- Prendre en compte les passages piétons, les accès privés, les entrées de garage, de parkings et de maisons.

Effectivement, si ces travaux avaient pu être réalisés et anticipés lors de la reprise de la chaussée en 2015, les plateaux auraient pu être « mieux » positionnés et répartis dans le village

notamment plus au nord du village et une chaussée réduite de 50 cm (5,50m au lieu des 6m actuels) ce qui aurait permis de gagner 25 centimètres de trottoir de chaque côté de la route.



## La sécurité publique

- **La numérotation des habitations et des rues : où en est le projet ?**

Une réunion publique a été faite en Mars 2018 pour la présentation des numéros d'habitations et la nomination des nouvelles rues, lieu-dit, routes, chemins du village...

Nous avons laissé un délai de 3 mois à la population pour les réclamations et demandes à réaliser avant de procéder aux démarches administratives.

En ayant fait le choix qu'une équipe projet s'occupe du dossier afin de réduire les coûts de financement (de plus de 4000 euros), cela pouvait entraîner quelques retards. Grâce au soutien de Mlle DELVOYE Coline, cartographe au SDIS et à son réseau, nous avons pu effectuer toute la nouvelle cartographie de la commune afin qu'elle soit validée par l'IGN (L'Institut Géographique National) donc le guichet des adresses du gouvernement.

Une nouvelle adresse vous a été adressée dans vos boîtes aux lettres et des permanences en mairie ont eu lieu pour vous aider dans les démarches administratives.

Cependant, aujourd'hui encore, nous rencontrons des difficultés pour certaines adresses et la prise en compte de ce changement (notamment la Route Napoléon, le chemin du Plaina ...) par les services de préfecture car tout est dématérialisé.

Les numéros d'habitation sont arrivés en mairie et vous seront prochainement distribués.



Nous avons rencontré la société de fabrication des panneaux. La couleur bleue a été sélectionnée (contre le bordeaux, le vert bouteille et le blanc-crème).

Après négociation, **3 panneaux enfants** (ci-dessus) **ont été offerts** et seront installés à différents endroits de la commune :

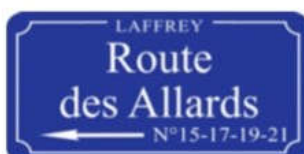
- près de l'école, sur la route du Pey

- sur la route de la Monta

- sur la route des Allards, à l'arrêt du bus.

(Coût d'un seul panneau : 198 Euros HT)

<u>Secteur</u>	<u>Nouvelles adresses</u>
<b>Le Village</b>	Route Napoléon
	Chemin de Baudier
<b>Le Pey</b>	Route du Pey
	Chemin du Bassin
	Impasse du Pey
<b>Route de Saint Jean</b>	Route de Saint-Jean-de-Vaulx
	Chemin des Arragniers
<b>Le Viéroux</b>	Route de la Monta
	Chemin du Viéroux
	Impasse de la Monta
	Lotissement Bellon
	Lotissement le Relais de Napoléon
<b>Route du Lac</b>	Route du Lac
	Chemin des Baumes
	Lotissement la Pacodière
	Chemin du Point du Jour
	Impasse de la Pivodière
<b>Route du Sappey</b>	Route des Josserands
	Route du Lac Mort
<b>Secteur Allards- Bigeards</b>	Route des Allards
	Chemin du Plaina
	Route des Bigeards



## La vigilance en été : Un départ en vacances se prépare à l'avance

### Rappel annuel demandé par la gendarmerie :

Durant la période estivale, les gendarmes de la Brigade Territoriale de Vizille vont redoubler leurs efforts et concentrer leur action sur la **prévention des cambriolages dans les maisons et des vols dans les véhicules**. La saison a commencé et déjà quelques signalements ont été faits.

Prudence, vigilance et anticipation, adaptez les gestes du quotidien sans attendre.

#### **Prévenir les risques de vols dans les véhicules :**

- Vérifiez la fermeture des portes et des vitres
- Ne laissez pas les clés sur le contact même dans un lieu fermé (garage, jardin..)
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les vitres
- Equipez son véhicule d'un système anti-vol

#### **Contre les cambriolages, adaptez les gestes du quotidien sans attendre.**

- Protégez les accès : installez des équipements adaptés et agréés (système de fermeture fiable pour porte d'entrée, volets, éclairage programmé, système d'alarme ...)
- Soyez vigilant : avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité ; placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit ... ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres
- Ne commettez pas d'imprudence : ne laissez pas vos clefs sous le paillasson, dans le pot de fleurs ... ; ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants ne le fassent pas de même

Avant votre départ en vacances, informez votre entourage de votre départ (ami, voisin...), mettez en œuvre un dispositif de participation citoyenne entre quartier ou sensibilisez la gendarmerie de Vizille en renseignant le formulaire « Opération Tranquillité Vacances » :

- soit en vous rendant au 244 avenue Pasteur à Vizille pour remplir le formulaire
- soit en contactant la brigade de Vizille au 04 76 78 98 50
- soit par mail en adressant votre formulaire à : [bta.vizille@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.vizille@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Dans tous les cas, alertez la gendarmerie ou la police afin de lutter efficacement contre la délinquance.





## L'entente entre voisinage



De nombreuses plaintes arrivent en mairie concernant les animaux de compagnie, et plus particulièrement les chiens. Avec plus de 7,5 millions de chiens en France, nombreux sont ceux qui ont quelques soucis de voisinage ...

La loi protège les animaux mais elle met également le maître face à ses responsabilités quant à l'éducation de son compagnon. Chaque habitant, qu'il soit propriétaire ou locataire, doit donc respecter la quiétude de ses voisins.

C'est pour cela que nous ne souhaitons pas entamer quelconques procédures pour l'instant et nous appelons aux propriétaires d'animaux de compagnie de respecter certains gestes et devoirs :

- **la divagation des chiens** : adapter son logement avant l'accueil d'un animal de compagnie (clôturer correctement son jardin avec grillage et portail, prévoir un abris et une attache au chien si celui-ci peut sortir de l'habitation). Un animal qui divague sur les chemins et les routes ne présente aucune sécurité pour les promeneurs, cyclistes, enfants, automobilistes ... entraînant des accidents qui peuvent être évités par de simples gestes. La divagation des chiens est interdite et aussi réglementée pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier ; pour favoriser leur repeuplement.

- **les nuisances sonores (abolement intempestif)** : si le chien aboie et dérange les voisins, que cela soit le jour ou la nuit en raison de leur durée, de leur répétition ou encore de leur intensité, il y a trouble de jouissance aux occupants et porte atteinte à la tranquillité du voisinage. Des aménagements peuvent être mis en place (isolation phonique, dresseur canin, ...).

- **les trottoirs deviennent des « crottoirs »** : les déjections canines sur la voie publique sont un vrai fléau du quotidien. Ramasser les déjections de son chien c'est avant tout un geste citoyen = se mettre à la place de toutes les personnes susceptibles de marcher dedans ou d'être gêné par leur présence. En tant qu'habitant d'une commune, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et de passage. En plus de l'odeur et de l'aspect visuel peu ragoûtant, marcher dans une déjection ne porte pas « bonheur ». Souillant les trottoirs et les espaces verts, elles sont peu hygiéniques et dangereuses (glissades ...).



Ces incivilités donnent une image négative et nuisent à la bonne qualité de vie de nos concitoyens.

# Les actus de Laffrey

## Un point associatif : Le comité des fêtes

L'assemblée générale du comité des fêtes s'est déroulée le 9 Mars 2019.

L'association a pour seul but de créer une dynamique dans notre village et resserrer les liens entre chaque habitant en proposant des animations et activités diverses. : Repas festifs, videgrenier, concours de pétanque, vide dressing etc.

Le bureau étant démissionnaire à chaque assemblée, cette année peu de bénévoles se sont inscrits. En conséquence, le comité des fêtes ne proposera pas ses activités habituelles tant que de nombreux bénévoles ne souhaitent pas participer et s'engager dans la pérennité de l'association.

*Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez connaître plus de renseignements : [cdf.laffrey@gmail.com](mailto:cdf.laffrey@gmail.com)*

## Air Park : une activité qui se poursuit



L'activité accrobranche AirPark située à Laffrey a deux nouveaux gestionnaires : Marc et Jérôme, déjà gérants de deux autres activités accrobranches dans la région.

Ils ont repris la société depuis le début de la saison estivale.

Une nouvelle équipe très sympathique composée de Céline, Delphine, Cyrille et Lilian ; est là pour vous accueillir tout l'été et tous les jours de 10h00 à 19h30 jusqu'au 15 septembre.

De nouveaux tarifs sont appliqués, allant de 12Euros pour les enfants âgés de 5 ans jusqu'à 20Euros pour les +15 ans ; avec différents parcours adaptés selon l'âge.

AirPark accueille tous les groupes et événements avec des tarifs spécifiques au-delà de 10 personnes (réservation souhaitée).

Nous sommes très satisfaits de cette nouvelle collaboration et nous leur souhaitons une très bonne continuation dans les arbres fredehyards !

contact : [airpark38@gmail.com](mailto:airpark38@gmail.com) / Tel : 06.02.17.16.20

## Les Gourmandises du Lac : boulangerie – pâtisserie- snacking



Nicolas est le nouveau gérant des Gourmandises du Lac, anciennement Chez Lilou. Pâtissier de profession et doté de 15 ans d'expérience dans son domaine, il vous proposera du pain et des pâtisseries fraîches tous les jours d'ouverture. Vous aurez la possibilité de faire des commandes sur réservation : gâteaux de mariage, anniversaire, baptême, etc ... Il peut s'adapter aux demandes spécifiques, sur réservation également, comme le sans sel ou le sans gluten.

Le commerce est victime de son succès, Nicolas a embauché deux personnes supplémentaires pour palier au manque des premiers jours : un pâtissier et une vendeuse ; habitants du plateau matheysin. Il a également investi dans du matériel supplémentaire et utilise des produits de très bonnes qualités.

Nous lui souhaitons bonne chance à Laffrey et nous avons hâte de pouvoir collaborer avec lui !

Contact :            *Tel 09.88.04.18.92*

Horaires :            *lundi – mardi – jeudi – vendredi de 6h à 13h et 16h à 19h*

*Samedi : 7h à 13h et 16h à 19h*

*Dimanche : 7h à 13h*

*(fermé le mercredi ; sous réserve de modification pour les horaires d'été)*

## ALCAZAR : l'art de chiner dans une brocante

Philippe LEFETZ s'est installé sur la place de l'école et vous propose l'achat et la vente de meubles, d'antiquités, d'objets anciens ...

Il vous accueille les vendredis – samedis et dimanches de 10h à 19h et tous les jours en été.

*Contact : 06 45 08 57 32*





# AGENDA ESTIVAL

## Pédalos

Julie, Anne-Sophie, Romain et Lakhdar vous accueilleront aux pédalos tout l'été ! Venez passer un moment convivial entre amis ou famille.

Ouverture : tous les mercredis et week-ends de 13h-18h jusqu'au 1er juillet puis tous les jours de 13h-19h (en fonction de la météo)



## Base nautique

Découverte des activités : voile, aviron, canoë, paddle ...

Chaque année, le CVAL organise une régata sur le lac (la date n'étant pas définie, elle sera communiquée prochainement)

Ouverture : le CVAL vous invite à pratiquer de façon régulière ou occasionnelle ces activités. Le club sera ouvert en juin et septembre les mercredis après-midi et les WE. En juillet et août, tous les jours.

## Commerces :

**Le Piano du Lac** : Restaurant – Bar – Concerts

Les concerts du Samedi soir vous accompagneront lors de vos soirées et repas entre amis et famille. Un moment de détente musical garanti !!

Contact : [www.lepianodulac.com](http://www.lepianodulac.com) ou sur facebook [lepianodulac](https://www.facebook.com/lepianodulac)  
Tel : 09 67 75 22 61



Le concert flottant revient cet été sur le lac les 17 et 18 Août 2019 !



Céline, Delphine, Cyrille et Lilian vous accueilleront tout l'été au parcours d'aventure près du lac !

Ouverture à partir du 15 juin



## Samedi 3 Août : Fête du lac

Spectacle à 22h30 organisé avec Feu d'artifices Unic suivi du bal dansant animé par DJ Lorenzo ; pour la 3ème année consécutive.

Buvette et restauration sur place



## Vinceland

Une nouveauté cet été ! Retrouvez l'équipe du Vinceland sur la Route du Lac tout l'été. Plusieurs animations seront proposées aux enfants : jeux gonflables, kart ...

Tel 06 66 54 28 75

